



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



# RAPPORT

**Deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue  
interconfessionnel : *Renforcer la confiance et  
susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun***

**Rome, 19-21 juin 2025**



# Table des matières

Page

Introduction.....	3
Cérémonie d'ouverture.....	4
Débat général - <i>Le dialogue parlementaire sur la religion et la conviction : renforcer la confiance et susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun</i> .....	5
Réunion-débat de haut niveau - <i>Lutter contre la haine fondée sur la religion ou la conviction : désamorcer la polarisation et prévenir la déshumanisation et l'instrumentalisation religieuse</i> .....	11
Réunion-débat 1 - <i>Promouvoir des sociétés inclusives, garantir la liberté de religion ou de conviction</i> .....	13
Réunion-débat 2 - <i>Promouvoir le leadership éthique à tous les niveaux, investir dans l'éducation pour la paix</i> .....	15
Réunion-débat 3 - <i>Le dialogue interconfessionnel pour l'inclusion des femmes dans la vie publique</i> .....	17
Réunion-débat 4 - <i>Promouvoir la solidarité avec les personnes en situation de vulnérabilité</i> .....	19
Séance de travail thématique 1 - <i>Promouvoir la coexistence pacifique</i> .....	21
Séance de travail thématique 2 - <i>Enseignements tirés de la Déclaration de Marrakech (2016) : garantir les droits des minorités religieuses</i> .....	23
Communiqué de Rome.....	25
Discours de la Dr Tulia Ackson, Présidente de l'UIP - Allocution d'ouverture.....	29
Discours du pape Léon XIV aux Membres de l'Union interparlementaire.....	32



## Introduction

Depuis de nombreuses années, l'UIP s'emploie à favoriser le dialogue parlementaire et la coopération entre les différentes religions, convictions et cultures en vue de promouvoir la paix, la coexistence et le respect de l'état de droit. À cet égard, parmi les documents finaux des Assemblées de l'UIP les plus pertinents, on peut citer la [Déclaration de Québec](#) (2012), intitulée *Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation*, la [Déclaration de Saint-Pétersbourg](#) (2017), intitulée *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique*, et la [Déclaration de Manama](#) (2023), intitulée *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*.

Les travaux de l'UIP sur l'action parlementaire en matière de religion et de conviction s'inscrivent dans une approche "écosystémique" décrite dans la [Stratégie 2022-2026](#) de l'Organisation, qui souligne que les parlements et les parlementaires répondent mieux aux besoins des citoyens lorsqu'ils tiennent compte des acteurs et des dynamiques qui les influencent, ainsi que des autres parties prenantes concernées, et qu'ils collaborent avec lesdits acteurs et parties prenantes.

Afin de mieux comprendre le lien entre les parlements, les parlementaires et la religion et la conviction, l'UIP a publié le tout premier rapport du genre, intitulé *Rapport parlementaire sur la religion et la conviction – Œuvrer à l'édification de sociétés plus pacifiques et inclusives* ([Partie 1, 2023](#) ; [Partie 2, 2025](#)), qui examine la manière dont les parlements et les parlementaires intègrent ces dimensions dans leurs travaux en vue de promouvoir la paix, l'inclusion et le dialogue, ainsi que le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. L'UIP organise des séances consacrées au dialogue interconfessionnel lors de ses Assemblées statutaires et collabore avec des réseaux internationaux, des acteurs religieux et des organisations confessionnelles pour promouvoir une citoyenneté inclusive et la cohésion sociale.

En juin 2023, en collaboration avec le Parlement du Royaume du Maroc, l'UIP a organisé la toute première Conférence parlementaire mondiale sur le dialogue interconfessionnel, sur le thème *Œuvrer ensemble pour notre avenir commun*, qui a réuni des parlementaires, des représentants de gouvernements, de religions, de convictions, d'organisations confessionnelles et de la société civile, ainsi que d'organisations internationales et du monde universitaire. La Conférence s'est conclue par la publication du [Communiqué de Marrakech](#), dans lequel les parlementaires affirment que le dialogue interconfessionnel, "fondé sur le soutien des libertés et des droits fondamentaux, est un outil essentiel pour promouvoir l'inclusion et la coexistence pacifique, et consacrer l'état de droit en appui aux efforts collectifs en vue d'une société meilleure".

Du 19 au 21 juin 2025, à l'occasion de l'Année jubilaire de l'Église catholique, l'UIP, en collaboration avec le Parlement italien, a organisé la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, sur le thème *Renforcer la confiance et susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun*. La Conférence s'est déroulée au Parlement italien, à Rome, et a comporté une audience avec le nouveau pape Léon XIV au Vatican, dans le cadre du Jubilé des pouvoirs publics. Organisée dans un contexte d'incertitude mondiale et de divisions politiques, la Conférence a rassemblé plus de 600 parlementaires et experts internationaux, y compris des jeunes, provenant d'une centaine de pays. Les travaux comprenaient cinq réunions-débat, deux séances de travail thématiques et un débat général, consacrés à la promotion de la coexistence pacifique et du leadership éthique, à la défense des droits de l'homme, à la lutte contre les discriminations fondées sur l'identité et aux moyens de renforcer l'espoir et la solidarité.

La Conférence s'est conclue par le [Communiqué de Rome](#), dans lequel les parlementaires soulignent que "le dialogue interconfessionnel, fondé sur les droits de l'homme, la dignité, l'inclusion et le respect de l'état de droit, constitue un rempart essentiel contre la déshumanisation et la polarisation" et que "la communication et les actions interconfessionnelles renforcent la confiance entre les populations et les institutions, ce qui permet de nourrir l'espoir dont nous avons besoin pour bâtir ensemble un avenir pacifique et inclusif".

L'action de l'UIP en faveur du dialogue interconfessionnel permet aux parlementaires de réfléchir à leur rôle à travers le prisme de la religion et de la conviction, et de mettre à profit le potentiel de la foi pour promouvoir des sociétés inclusives, justes et pacifiques.

Le rapport qui suit présente une synthèse des séances et des principaux résultats de la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel. De plus amples informations sur les travaux menés par l'UIP dans ce domaine sont disponibles sur [la page web dédiée](#).

## Cérémonie d'ouverture

Lors de la cérémonie d'ouverture, le 19 juin 2025, **M. Lorenzo Fontana, Président de la Chambre des députés d'Italie**, a souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence, organisée en Italie deux ans après la première édition tenue à Marrakech. Alors que la première Conférence avait souligné le rôle fondamental du dialogue pour préserver les droits et promouvoir la coexistence pacifique, le monde demeure profondément divisé par les conflits géopolitiques et la montée de l'intolérance. Le dialogue constitue un vecteur important de débat et de coopération, et les parlements sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la promotion de la sensibilisation et de la compréhension mutuelle entre responsables religieux.

**M. Ignazio La Russa, Président du Sénat italien**, a souligné l'importance cruciale de la Conférence dans un monde en proie à des fractures socio-économiques et interconfessionnelles. Même lorsque la paix fait défaut, il ne faut jamais perdre espoir. Le dialogue interconfessionnel est un instrument indispensable pour établir des liens solides et durables de confiance mutuelle, de respect et de fraternité universelle, dans le but ultime de vaincre la haine et de parvenir à la paix.

**La Dr Tulia Ackson, Présidente de l'Union interparlementaire**, a souligné l'importance de la Conférence en ce qu'elle permet de réunir législateurs et responsables religieux face aux défis mondiaux que constituent les conflits, les déformations culturelles et la discrimination. L'UIP s'est engagée de longue date à offrir un espace de dialogue au service de la paix, de la sécurité et de la démocratie, et les parlementaires jouent eux-mêmes un rôle essentiel pour promouvoir des sociétés inclusives et recourir à la diplomatie parlementaire afin de favoriser la compréhension et de contribuer au règlement des conflits. La Présidente de l'UIP a exhorté les participants à s'écouter mutuellement, à partager leurs points de vue et à tisser des liens durant la Conférence pour combattre la haine et la discrimination, en vue de conjuguer leurs efforts pour bâtir un monde meilleur et plus pacifique.

**M. Francis Kuria, Secrétaire général de Religions for Peace**, a souligné le besoin essentiel de coopération entre parlementaires et responsables religieux dans un monde en proie à des conflits, où la réalisation des objectifs de développement accuse encore des retards et où l'intolérance ne cesse de croître. Alors que les parlementaires constituent l'épine dorsale des nations, les responsables religieux en sont les guides moraux et sont aussi les porte-parole des sans-voix, et leur objectif commun de prospérité partagée ne peut être atteint qu'au prix d'une collaboration active. M. Kuria a appelé à passer de la consultation à la co-création et à une solidarité porteuse de transformation, invitant les participants à œuvrer ensemble pour défendre la démocratie, combattre la haine et instaurer la confiance en vue d'un avenir commun pacifique.

**Le très révérend Rino Fisichella, Archevêque, Pro-préfet du Dicastère pour l'évangélisation et Responsable du Jubilé 2025 (Vatican)**, a encouragé les participants à agir pour renforcer la confiance des citoyens dans la religion, à un moment où la crédibilité des institutions semble s'affaiblir. Il a affirmé que l'espoir n'est pas une utopie mais une réalité tangible, et que l'engagement individuel peut avoir une incidence profonde sur la société et sur les relations internationales, notamment dans les moments critiques où la politique et la diplomatie doivent jouer tout leur rôle pour atténuer les souffrances. Selon lui, le titre de la Conférence, *Renforcer la confiance et susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun*, constitue une orientation concrète pour les décideurs.

**M. Pier Ferdinando Casini, sénateur, Président honoraire de l'Union interparlementaire et Président du Groupe italien de l'UIP**, a déclaré que le dialogue interconfessionnel doit passer de la théorie à la pratique, et a appelé les dirigeants à s'exprimer ouvertement et sans détour sur ce sujet. Évoquant l'appel du Pape Jean-Paul II pour que les religions révèlent leur potentiel de paix en guidant les cultures vers la compréhension mutuelle, il a souligné que le dialogue consiste à reconnaître la dignité d'autrui et à bâtir une paix active, et non pas seulement l'absence de guerre. Il a exhorté les participants à unir leurs efforts pour favoriser la compréhension mutuelle et veiller à ce que les relations internationales soient régies par la justice et l'équilibre, plutôt que par la force, estimant que le dialogue interconfessionnel constitue un acte de foi dans le multilatéralisme et la coexistence pacifique.



## Débat général

### *Le dialogue parlementaire sur la religion et la conviction : renforcer la confiance et susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun*



- Allocutions liminaires :
- **Mme Simona-Mirela Miculescu**, Ambassadrice, Présidente de la 42<sup>e</sup> Conférence générale de l'UNESCO
  - **M. Miguel Moratinos**, Haut-représentant de l'Alliance des civilisations des Nations Unies ; ancien Ministre des affaires étrangères et de la coopération, ancien parlementaire espagnol
  - **M. Sayyed Jawad El Khoei**, Secrétaire général de l'Institut Al-Khoei (Iraq)
  - **M. Ioannes Tsafтарidis**, Archevêque de Zambie et du Mozambique, archevêché orthodoxe de Zambie et du Mozambique

Des parlementaires, des représentants de groupes et d'organisations confessionnels, ainsi que d'autres acteurs, se sont réunis le 20 juin 2025 pour participer à un débat général intitulé *Le dialogue parlementaire sur la religion et la conviction : renforcer la confiance et susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun*.

#### Les bienfaits du dialogue interconfessionnel

Bon nombre de participants ont salué les multiples bienfaits du dialogue interconfessionnel. Les groupes confessionnels estiment que le dialogue interconfessionnel contribue à établir des droits juridiquement garantis et exécutoires permettant de pratiquer une religion ou une conviction (ou de n'en pratiquer aucune), en toute liberté et sécurité et sur un pied d'égalité avec d'autres groupes dans un pays ou une région.

Plusieurs intervenants ont déclaré que le dialogue interconfessionnel bénéficie également à la société au sens large puisqu'il permet à l'État d'appuyer ses décisions sur des valeurs spirituelles. D'autres ont estimé que le dialogue était essentiel pour bâtir des sociétés fondées sur la justice, la liberté et la dignité humaine, voire indispensable au bon fonctionnement de la démocratie.

Plusieurs participants ont souligné que le dialogue interconfessionnel le plus efficace associe toute la société – des milieux universitaires aux responsables politiques en passant par des artistes, la société civile et d'autres acteurs. De tels partenariats pourraient contribuer au développement de sociétés dotées de qualités souhaitables, telles que la stabilité, l'inclusion, la capacité de renforcer les institutions démocratiques, le respect des traditions et des langues d'autrui, une meilleure compréhension mutuelle entre les personnes et les groupes, la réduction de la polarisation, les capacités de réconciliation, de pardon et d'instauration de la paix, et la reconnaissance de qualités divines en chaque personne.

## Le triple rôle des parlementaires et la coopération avec les groupes et organisations confessionnels



De nombreux intervenants sont convenus que le rôle des responsables politiques consistant à légiférer, à contrôler le pouvoir exécutif et à accorder les budgets était crucial pour préserver et améliorer les qualités de sociétés inclusives et pacifiques. Par exemple, plusieurs intervenants ont relevé que, lorsqu'elles sont accomplies équitablement, les trois fonctions fondamentales des parlementaires peuvent conduire au renforcement de la paix, de la prospérité, de la compréhension mutuelle et à des bons comportements éthiques et moraux.

Des participants ont relevé que les personnes représentées par les parlementaires appartenaient également souvent à des groupes confessionnels. Les parlementaires et les représentants des groupes confessionnels ont été encouragés à tirer parti de cet état de fait en établissant plus systématiquement des partenariats à des fins de concertation. Par exemple, ils devraient : utiliser collectivement leurs positions influentes pour donner l'exemple, notamment en démontrant et en encourageant la tolérance et l'empathie ; utiliser les conclusions du dialogue interconfessionnel pour élaborer des politiques, ce qui pourrait donner lieu à des lois plus pertinentes dans des domaines tels que la justice, la liberté et la durabilité et contribuer au développement d'une gouvernance fiable et responsable ; échanger des informations sur leurs rôles respectifs et sur les personnes qu'ils représentent, afin de contribuer à réduire les tensions interconfessionnelles dans les circonscriptions et les groupes ; et remplacer la critique ou le dénigrement par des formes de soutien mutuel et des solutions à des problèmes communs. Certains intervenants ont également souligné qu'il était nécessaire (en partie en raison des niveaux plus élevés de migration) d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques visant à protéger les minorités religieuses et de conviction et à garantir la liberté de pensée, de conscience de religion ou de conviction, notamment en faveur des femmes et des filles.

D'autres participants ont déclaré que puisqu'elles contribuaient à bâtir des sociétés plus bienveillantes, les actions conjointes de parlementaires, de groupes et d'organisations confessionnelles devaient être poursuivies, en particulier celles qui sont menées en coopération avec d'autres groupes de la société, y compris les groupes sous-représentés.

### Actions institutionnelles

#### **Renforcer les institutions existantes et en créer de nouvelles**

Les participants ont exhorté les parlements nationaux, les parlementaires, les chefs religieux et les représentants de groupes et d'organisations confessionnels à :

- défendre et promouvoir le multilatéralisme, la Charte des Nations Unies et l'accent mis sur la tolérance, le droit international et l'ordre international fondé sur des règles (notamment en tant qu'approche permettant de rétablir la confiance des citoyens dans leurs institutions de gouvernance), et appliquer des principes confessionnels, le cas échéant, pour contribuer à atteindre des objectifs politiques dans des domaines tels que les droits de l'homme, la justice entre les sexes, la liberté de religion ou de conviction, la liberté d'expression, l'égalité devant la loi, la recherche d'un équilibre entre les droits et les responsabilités, et le respect de la diversité ;



- renforcer le dialogue interconfessionnel et d'autres modalités similaires de consultation, notamment auprès des femmes, des jeunes et des groupes confessionnels marginalisés ou moins représentés ;
- élaborer des processus, des structures et des mécanismes institutionnels permanents propices à un dialogue continu et approfondi entre les parlementaires et les représentants de groupes et organisations confessionnels, fondés sur des données et des éléments probants, intégrés aux processus décisionnels parlementaires existants et conçus pour renforcer la cohésion sociale, la défense des minorités de conviction et la coexistence pacifique.

Des participants ont indiqué que l'UIP et d'autres institutions internationales devraient tirer parti de leur capacité de planification au-delà des cycles électoraux en prenant l'initiative d'élaborer de telles actions institutionnelles et en assurant leur pérennité.



### ***Mettre en œuvre les décisions passées***

Les acteurs participant au dialogue interconfessionnel ont été appelés à soutenir la mise en œuvre de plusieurs lois, plans, résolutions et initiatives pertinents, notamment l'augmentation des fonds accordés aux organisations de consolidation de la paix œuvrant dans les situations de conflit revêtant un caractère religieux et la fourniture d'un soutien accru (éventuellement sous la forme d'une charte internationale) à la protection et à la préservation des lieux sacrés et des symboles religieux.



De nombreux participants ont également rappelé l'importance de concrétiser les décisions prises par des institutions telles que l'UIP (Déclaration de Manama, Communiqué de Marrakech), l'ONU (Mesure 55 du Pacte pour l'avenir, Déclaration de Boukhara), l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. D'autres ont souligné la nécessité de donner suite aux conclusions et aux recommandations de différentes organisations de la société civile.

### ***Lutter contre la désinformation***

Des intervenants se sont encouragés mutuellement à lutter contre la désinformation, les propos de nature à créer des divisions et les tentatives de désigner les communautés religieuses ou d'autres groupes comme boucs émissaires ou de les déshumaniser. Certains ont souligné la capacité du monde numérique à exacerber les peurs, à polariser les opinions et à mettre l'accent sur les différences, ce qui érode la confiance entre les personnes, les institutions et les populations locales, et affaiblit la capacité de la société à coopérer avec confiance et à bâtir un avenir commun. Face à ce fléau, il faut se réapproprier l'art de débattre de manière respectueuse avec les personnes qui ne pensent pas comme nous. L'intelligence artificielle (IA) offre des possibilités de nouer un dialogue plus pertinent avec d'autres religions, convictions et cultures, notamment grâce à la traduction automatique, à la personnalisation de contenus et à l'analyse prédictive de données. Toutefois, les participants ont également prôné un dialogue avec le secteur des technologies, parallèlement à la prise de mesures législatives sur l'IA et de l'établissement de structures de gouvernance de l'IA, en vue de réaffirmer le caractère central de la composante humaine, d'améliorer les connaissances dans le domaine du numérique, de rendre l'accès aux contenus véridiques et fiables en ligne aussi facile que l'accès aux contenus mensongers, de promouvoir un leadership éthique et de rétablir la confiance entre les personnes, les institutions et les groupes.

## Actions visant à changer les cœurs et les esprits

De nombreux participants ont déclaré qu'en plus des mesures institutionnelles, seul un changement des cœurs et des esprits permettrait de faire en sorte que les principes et les droits apportent des bienfaits à la société (tels que le multilatéralisme, le respect mutuel, la liberté de conscience, les propos modérés et une vision commune de la vérité). Ce changement permettrait de concrétiser des aspects tels que les thèmes centraux du débat, à savoir la confiance et l'espoir. De nombreux intervenants ont également indiqué que le maintien ou l'instauration d'une paix durable nécessitait un changement d'attitude similaire.

Des intervenants ont préconisé différentes façons d'encourager un tel changement, parmi lesquelles :

- Informer et sensibiliser les citoyens : reconnaître l'utilité des institutions démocratiques, cultiver l'empathie, la pensée critique et la compréhension des autres cultures, remplacer les hypothèses par des faits et susciter l'espoir en l'avenir (par exemple, [le cours en ligne ouvert à tous – MOOC – de l'UIP et l'UNESCO sur la liberté d'expression](#), la [Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la paix](#) et une proposition de répertoire des religions du monde).
- Établir régulièrement des interactions entre les personnes pour renforcer la tolérance interconfessionnelle, notamment en ce qui concerne les femmes, les jeunes, les minorités et les groupes marginalisés.
- Montrer l'exemple, notamment par l'adoption de lois visant à instaurer la transparence et l'intégrité parmi les dirigeants communautaires et à favoriser les liens entre les parlementaires et leurs électeurs, l'établissement d'un consensus social indispensable autour du dialogue interconfessionnel et le dialogue entre personnes de différentes confessions et traditions.
- Favoriser une culture du respect et de l'écoute attentive de toutes les personnes, dans les contextes peuplés ou restreints – des parlements aux foyers familiaux en passant par les lieux de culte.



De nombreux intervenants ont également qualifié les parlementaires et les groupes et organisations confessionnels de partenaires naturels de consolidation de la paix et indiqué que la paix pouvait être résiliente et durable quand différents acteurs coopèrent en politique, dans les religions, les convictions, les cultures, les États et les organisations nationales et internationales. Cet élan pourrait se traduire par des actions systématiques, telles que recenser des valeurs communes et trouver un terrain d'entente, respecter les différences, résister aux tentatives de les atténuer et examiner les idées nouvelles qui en découlent, développer un sentiment d'unité mondiale et d'interdépendance pour la planification future, et reconnaître l'importance de la dignité humaine, de l'équité et de la sainteté de la vie.

D'autres intervenants ont exhorté les communautés religieuses à procéder au changement des cœurs et des esprits recherché en favorisant les sociétés pluralistes qui donnent des droits égaux et des responsabilités mutuelles à tous les groupes et en adaptant les pratiques du passé aux nouvelles situations sociales.

## Actions centrées sur les groupes confessionnels



De nombreux intervenants ont discuté des moyens d'améliorer l'existence de leurs groupes confessionnels au sein de la société. Par exemple, certains ont avancé que l'ensemble de la société, y compris les groupes confessionnels, devrait se protéger contre le détournement des activités des groupes et organisations confessionnels. Ceux-ci ne devraient subir aucune influence politique et, de leur côté, les entités politiques ne devraient jamais instrumentaliser la religion ou la croyance. D'autres intervenants ont exhorté tous les participants à déployer des efforts actifs pour mettre fin à l'extrémisme religieux, respecter les lieux sacrés et mettre fin à

toutes les violences perpétrées au nom de la religion ou de la conviction.

Des intervenants ont également soutenu la lutte contre toute forme de discrimination à l'encontre des groupes confessionnels, qu'il s'agisse de préjugés sociaux, d'ostracisme légalisé ou de persécution violente. Certains ont indiqué que la discrimination pouvait être combattue en renforçant la mobilisation et le dialogue pour encourager une compréhension accrue entre groupes confessionnels. D'autres ont préconisé de ne pas s'adonner aux représailles et de trouver des solutions aux problèmes à l'origine des persécutions religieuses au lieu de pratiquer la condamnation.

## Échanger des bonnes pratiques

De nombreux intervenants ont cité des exemples de bonnes pratiques adoptées par leur pays pour permettre aux groupes et organisations confessionnels d'être traités sur un pied d'égalité et de manière inclusive, ce qui a contribué à bâtir des sociétés plus propices à la paix et à l'inclusion. Ces bonnes pratiques consistent notamment en un soutien gouvernemental à l'enseignement religieux, la collaboration entre les groupes confessionnels et les acteurs gouvernementaux en vue d'améliorer les services publics, l'adoption de déclarations parlementaires ou de documents de même nature en vue d'inscrire les valeurs confessionnelles dans la politique publique, la reprise des aspects confessionnels qui se sont révélés efficaces dans le cadre d'efforts passés de consolidation de la paix, le renforcement du dialogue interconfessionnel par un recours accru et novateur aux institutions interconfessionnelles existantes, et l'établissement d'un dialogue communautaire adapté au contexte local, notamment au moyen d'initiatives dirigées par des femmes, en vue de surmonter les clivages religieux ou autres.

D'autres intervenants ont souligné les moyens par lesquels leurs traditions nationales, le cadre juridique de leur pays ou d'autres interventions de politique publique ont contribué à garantir les libertés et les bonnes relations entre les différents groupes, notamment dans les contextes confessionnels. Par exemple, certains participants ont fait savoir que : leur parlement compte des sièges réservés à des groupes confessionnels et/ou à d'autres minorités ; leur constitution nationale ou un autre cadre juridique garantit la liberté confessionnelle ; des lois nationales sont en vigueur en vue d'interdire la discrimination à l'encontre de personnes ou de groupes pour des motifs liés à la religion, à la conviction ou à d'autres caractéristiques, de même que des lois interdisant l'extrémisme confessionnel ou d'autres formes d'extrémisme ; la laïcité de l'État prévoit l'égalité de traitement de tous les groupes confessionnels au regard de la loi ; la consultation inclusive des groupes confessionnels et d'autres groupes est une pratique institutionnalisée de la prise de décision publique ; la tolérance entre les groupes confessionnels est enseignée dans le système éducatif ; leur histoire montre une longue tradition de coexistence entre différents groupes confessionnels et d'autres groupes ; une institution de dialogue interconfessionnel est établie et opérationnelle ; divers groupes confessionnels se sont engagés à œuvrer ensemble ; et des manifestations culturelles ou des journées spéciales sont dédiées aux fêtes religieuses dans la société.

## Plaidoyers

Plusieurs intervenants ont plaidé pour des causes particulières, appelant parfois les parlements et les groupes et organisations confessionnels, le cas échéant, à : adopter des résolutions, soumettre des pétitions à des organisations internationales et publier des déclarations de soutien ou d'autres types de déclarations. Plusieurs intervenants ont exprimé leur profonde inquiétude au sujet du conflit et de la situation humanitaire à Gaza. Certains ont indiqué qu'il fallait améliorer la situation



des femmes et des filles en Afghanistan, tandis que d'autres ont signalé des allégations de mauvais traitements de groupes confessionnels, notamment musulmans ahmadis et bahaïs, chrétiens, hazaras, humanistes et juifs, dans plusieurs pays. Parmi les autres situations préoccupantes figurait l'impact des dispositions législatives réglementant les espaces en ligne sur la liberté d'expression, ainsi que les droits en matière de reproduction et les soins de fin de vie.

## Réunion-débat de haut niveau

### *Lutter contre la haine fondée sur la religion ou la conviction : désamorcer la polarisation et prévenir la déshumanisation et l'instrumentalisation religieuse*

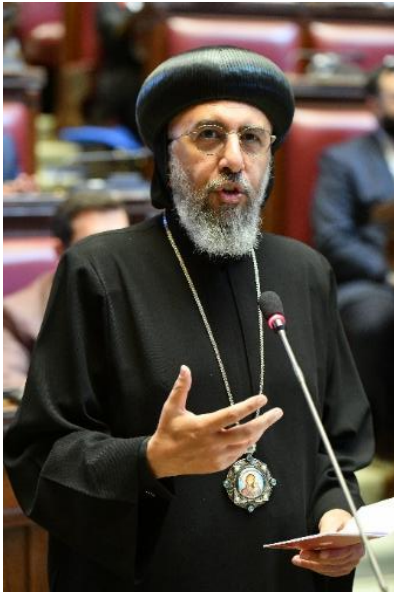


- Co-moderateurs :
- **M. Maurizio Lupi**, membre de la Chambre des députés (Italie), Vice-Président du groupe italien de l'UIP
  - **Mme Şafak Pavey**, Envoyée spéciale, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ancienne Vice-Présidente de la Grande Assemblée nationale de Türkiye

- Intervenants :
- **Son Éminence le Cardinal George Jacob Koovakad**, Préfet du Dicastère pour le dialogue interreligieux
  - **M. Ali Rashid Al Nuaimi**, Président du Centre Manara pour la coexistence et le dialogue et membre du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis
  - **Rabbin David Rosen**, Grand rabbin, Co-Président de Religions for Peace (message vidéo)
  - **M. Angaelos**, Archevêque copte orthodoxe de Londres
  - **Imam Yahyâ S. Y. Pallavicini**, Président du Majlis européen des leaders musulmans (EULEMA), membre du Conseil européen des leaders religieux, Religions for Peace
  - **Mme Nazila Ghanea**, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction et professeure de droit international des droits de l'homme à l'Université d'Oxford
  - **Mme Uswatun Hasanah**, Eco Bhinneka Surakarta (Indonésie)

Cette réunion-débat de haut niveau a permis d'examiner les nombreuses manières dont les législateurs et les chefs religieux peuvent contribuer à tisser des liens entre les populations locales divisées pour promouvoir la coexistence pacifique et le respect mutuel. Étayée par les réflexions de représentants parlementaires, de chefs religieux, d'experts en droits de l'homme et de militants de la jeunesse, la discussion a porté sur la façon dont la collaboration entre ces secteurs peut permettre de désamorcer la polarisation, prévenir la déshumanisation et résister à l'instrumentalisation de la religion à des fins politiques.

Les législateurs et les chefs religieux exercent des formes d'influence qui leur sont propres, reposant respectivement sur leur mandat politique et sur une autorité morale ou spirituelle. Ensemble, ils sont particulièrement à même de favoriser la confiance, défendre les libertés fondamentales et soutenir le développement progressif de sociétés plus inclusives. Le dialogue interconfessionnel a été qualifié d'outil utile pour promouvoir la compréhension mutuelle et surmonter les peurs et les clivages, surtout lorsqu'il est fondé sur des valeurs communes telles que la dignité humaine, la compassion et la responsabilité envers autrui.



Plusieurs participants ont insisté sur le fait que la religion ne devrait pas être écartée de la vie sociale ou politique des collectivités, en particulier dans les régions où la conviction fait partie intégrante de l'identité. Plutôt que de voir dans la religion une source de conflit, la réunion-débat a souligné son potentiel à susciter la solidarité, le leadership éthique et un engagement de long terme en faveur de la paix. La coopération entre les parlementaires et les chefs religieux ne saurait être considérée comme un geste symbolique mais comme une nécessité pratique dans les sociétés qui aspirent à la stabilité et à la cohésion.

Les participants ont souligné que cette collaboration doit être fondée sur un dialogue honnête et pragmatique, qui implique de s'écarter de la compétition politique ou des divergences idéologiques et de reconnaître les rôles complémentaires joués par chaque acteur. Les chefs religieux ont été encouragés à offrir un accompagnement spirituel et moral clair et

cohérent, tandis que les législateurs se sont vu rappeler leur obligation d'être à l'écoute de tous les groupes et pas uniquement de ceux qui viennent du même milieu qu'eux ou qui partagent leurs convictions.

L'un des principaux thèmes dégagés était l'importance d'associer les jeunes, les femmes et les minorités à ces efforts. Le dialogue intergénérationnel et inclusif a été considéré comme essentiel pour bâtir des sociétés résilientes face à des défis complexes, allant de la diffusion d'informations mensongères en ligne à la fragmentation sociopolitique. Les jeunes ont été décrits non seulement comme de futurs dirigeants, mais également comme des contributeurs actuels à la consolidation de la paix, surtout lorsqu'ils sont dotés de moyens pour exprimer leur point de vue et participer aux processus d'élaboration des politiques.



La réunion-débat a ensuite appelé à élargir l'accès au dialogue interconfessionnel et interculturel, à prendre davantage en considération les personnes marginalisées et à relier plus étroitement les initiatives locales et les efforts mondiaux. Lorsque les législateurs et les chefs religieux collaborent honnêtement et poursuivent un objectif commun, ils contribuent à bâtir des sociétés fondées sur la justice, le respect mutuel et la paix durable.



## Réunion-débat 1

### *Promouvoir des sociétés inclusives, garantir la liberté de religion ou de conviction*



Modératrice : - **Mme Tanya Awad Ghorra**, formatrice principale sur la diversité et la citoyenneté inclusive, membre du Conseil de la Fondation Adyan (Liban)

Intervenants :

- **Mme Fernanda San Martín Carrasco**, Directrice d'International Panel of Parliamentarians for Freedom of Religion or Belief (IPPFoRB), ancienne parlementaire de Bolivie
- **M. Ahmed Shaheed**, professeur de droit international des droits de l'homme à la faculté de droit et au centre des droits de l'homme de l'université d'Essex, ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction
- **Rabbin David Saperstein**, Conseiller principal pour les questions de politique, Union pour le judaïsme réformé, ancien ambassadeur itinérant pour la liberté religieuse internationale, Département d'État américain
- **Mme Bani Dugal**, représentante de la communauté internationale bahaïe auprès des Nations Unies, Co-Présidente de Religions for Peace
- **M. Michael Wiener**, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Cette réunion-débat a permis de déterminer comment les parlements, les acteurs religieux et la société civile peuvent agir à l'unisson pour faire progresser la liberté de religion ou de conviction en tant que fondement de sociétés pacifiques, justes et inclusives. Les intervenants ont souligné que la liberté de religion ou de conviction n'est pas seulement un principe juridique, mais une condition pratique du développement, de la cohésion sociale et de la dignité humaine. Pour garantir ce droit, les parlementaires doivent adopter une approche globale intégrant l'égalité des sexes, combattre les formes croisées de discrimination et respecter la dignité des individus autant que des groupes – qu'ils soient religieux ou non.

Les intervenants ont mis en avant le lien entre la liberté de religion ou de conviction – ainsi que tous les autres droits – et les objectifs de développement durable (ODD), et son rôle essentiel pour prévenir l'exclusion, la coercition et la violence. Ils ont exhorté les parlementaires à utiliser leurs pouvoirs pour réexaminer les lois sous l'angle des droits de l'homme, investir dans des politiques qui favorisent la confiance entre les groupes et à soutenir les initiatives d'apprentissage entre pairs.

Les chefs religieux ont été salués pour leur capacité unique à montrer la voie de la coexistence, à lutter contre la peur, la suspicion et le suprémacisme religieux, et à renforcer la résilience, lorsqu'ils dialoguent, coopèrent et entreprennent des actions humanitaires conjointes. Des exemples de l'Éthiopie, de l'Indonésie et du Maroc ont permis de comprendre comment des initiatives locales inclusives, la formation des chefs religieux et les efforts de collaboration entre l'État et les populations locales contribuent à surmonter les clivages historiques et à promouvoir le respect mutuel.

La discussion s'est également penchée sur des outils tels que la boîte à outils #Faith4Rights, qui permet d'adopter une approche participative et efficace non contraignante pour s'attaquer aux causes profondes des cas de violations des droits de l'homme, notamment à l'influence des médias et à la discrimination fondée sur le sexe. Des stratégies clés visant à réduire au minimum les graves conséquences des crimes de haine, à contrer l'extrémisme et à favoriser l'unité dans la diversité ont été évoquées, notamment l'inclusion des jeunes, l'enseignement religieux et des efforts visant à garantir que les textes religieux sont interprétés dans le respect des droits de l'homme.

Afin de convertir les principes en progrès, les participants ont exhorté les parlementaires à rejoindre des plateformes telles que l'International Panel of Parliamentarians for Freedom of Religion or Belief (IPPFoRB), à intégrer la liberté de religion ou de conviction dans tous les domaines politiques et à promouvoir le dialogue inclusif à tous les niveaux. En termes concrets, cela pourrait se traduire par : des investissements en faveur des initiatives de renforcement des collectivités, l'intégration de la liberté de religion ou de conviction dans les priorités nationales de développement et les systèmes éducatifs, et la garantie que tous les points de vue, notamment ceux des femmes, des jeunes et de toutes les minorités, soient pris en considération. En cette période de divisions croissantes et de prolifération des conflits, promouvoir la liberté de religion ou de conviction est une question de justice, qui contribue également à un avenir pacifique commun fondé sur la dignité, la confiance et l'espoir.



## Réunion-débat 2

### *Promouvoir le leadership éthique à tous les niveaux, investir dans l'éducation pour la paix*



Modérateur : - **M. Fadi Daou**, Directeur exécutif de Globethics

Intervenants :

- **Mme Simona-Mirela Miculescu**, Ambassadrice, Présidente de la 42<sup>e</sup> Conférence générale de l'UNESCO
- **Mme Hala Fayez**, membre du Conseil de la Choura (Bahrein)
- **M. Ibrahim Negm**, Conseiller principal du Grand Mufti d'Égypte, Secrétaire général du Secrétariat général des institutions de fatwa dans le monde
- **M. Chinmay Pandya**, Président de l'Institut sud-asiatique pour la paix et la réconciliation, Vice-Président du Dev Sanskriti Vishwavidyalaya (Inde)
- **Mme Joy Muthoni Gitau**, Directrice exécutive, Amani Communities Africa

Cette réunion-débat a permis d'examiner les liens entre le leadership éthique et l'éducation à la paix en tant que principaux fondements des sociétés justes, inclusives et solidaires. Des intervenants de plusieurs régions et secteurs ont souligné que le leadership fondé sur des valeurs telles que l'intégrité, la redevabilité, l'inclusion et la solidarité doit être alimenté intentionnellement par l'éducation, la participation des collectivités et l'exemplarité.

Les participants ont affirmé que l'état actuel de la planète est le reflet des dirigeants que le monde a lui-même engendrés. À une époque marquée par les conflits, la polarisation et la perte de confiance envers les institutions, le leadership éthique n'est pas un luxe mais une nécessité. Il doit être pratiqué à tous les niveaux – politique, spirituel, éducatif et social – et être ancré dans l'action au service du bien commun.

L'importance de l'éducation à la paix comme fondement d'un leadership éthique a été largement abordée. La paix n'est pas un concept théorique qui s'enseigne à l'école. La paix naît dans les foyers, les institutions et la vie quotidienne. L'éducation doit promouvoir un apprentissage fondé sur des valeurs, encourager la réflexion critique et doter les personnes d'outils permettant de résister à la manipulation, aux discours de haine et aux clivages. Les programmes éducatifs officiels qui abordent l'éthique, la religion et les médias jouent un grand rôle dans ce domaine.

Des intervenants ont mis en garde contre l'instrumentalisation de la religion ou de la politique pour justifier la violence. Ils ont souligné combien il était nécessaire que les dirigeants favorisent la coexistence, respectent la dignité et se mettent à l'écoute avec humilité. La paix, ont-ils soutenu, ne découle pas de déclarations, mais d'un engagement solide en faveur du dialogue, de l'empathie et de la responsabilité partagée.



Les participants ont cité plusieurs exemples d'initiatives nationales et locales visant à institutionnaliser l'éducation à la paix et à développer le leadership axé sur des valeurs, notamment des formations en matière de leadership à l'intention des jeunes, des programmes éducatifs axés sur la réconciliation et les droits de l'homme, et des propositions d'institutions et de programmes dédiés à la promotion du leadership éthique. Dans l'ensemble, les intervenants ont souligné qu'il importe au plus haut point d'investir en faveur des jeunes en tant qu'agents du changement et de créer des espaces inclusifs, en ligne et hors ligne, où chacun se sent respecté et écouté.

La discussion a également fait ressortir que le leadership éthique commence par la conscience de soi. Les participants ont indiqué qu'il fallait non seulement enseigner la gouvernance ou le droit aux futurs leaders, mais également leur apprendre comment vivre ensemble, servir et diriger avec compassion. Vu sous cet angle, le leadership n'est pas une question de pouvoir : il vise plutôt à susciter la confiance et à orienter les autres dans les situations complexes avec courage et en accord avec des principes.

En conclusion, les participants sont convenus que la paix et le leadership éthique doivent être cultivés dès le plus jeune âge, de manière délibérée et systémique. Il ne s'agit pas d'idéaux à poursuivre uniquement en période de stabilité mais des conditions mêmes d'une paix durable. Le message final de la réunion-débat était clair : l'éducation est le terreau du leadership éthique et chaque individu, quel que soit son rôle ou son origine, a un rôle à jouer pour y contribuer.



## Réunion-débat 3

### *Le dialogue interconfessionnel pour l'inclusion des femmes dans la vie publique*



- Modératrice : - **Mme Nihal Saad**, Directrice de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies
- Intervenants : - **Mme Cynthia López Castro**, sénatrice du Mexique, Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP  
- **Mme Aminatou Ngangoube**, sénatrice du Cameroun  
- **Mme Jagbir Jhutti-Johal**, professeure d'études sikhes, co-fondatrice du Women's Faith Forum, membre du groupe d'experts du BIDDH sur la liberté de religion ou de conviction  
- **M. Thiago Alves Pinto**, maître de conférences en études juridiques et diplomatiques, Directeur des études de religion et de théologie, Université d'Oxford  
- **Mme Stella Attah**, Coordinatrice de la politique de consolidation de la paix et du plaidoyer, Tearfund

Cette réunion-débat a permis d'examiner le rôle du dialogue interconfessionnel pour promouvoir l'inclusion des femmes dans la vie publique, qui englobe à la fois les institutions politiques et les communautés religieuses ou de conviction. En s'appuyant sur la situation de diverses régions, les participants ont examiné les obstacles persistants et partagé des pratiques qui ont prouvé leur efficacité pour permettre aux femmes de participer à l'élaboration du discours public.

En janvier 2025, les femmes occupaient 27 % des sièges parlementaires dans le monde, contre 13,1 % en 2000. Au total, 26,5 % des personnes élues dans le cadre des élections législatives tenues dans 59 pays en 2024 étaient des femmes. En dépit de ces progrès, les intervenants ont souligné les limites de la représentation en l'absence d'influence concrète ou de protection. Les quotas, les engagements juridiques et les mécanismes sensibles au genre demeurent essentiels pour corriger ce déséquilibre et protéger l'accès des femmes à des fonctions publiques.

Un thème récurrent de la réunion-débat était l'impact de la violence, notamment la violence en ligne fondée sur le genre, qui cible souvent les femmes en politique. En outre, les campagnes de désinformation et le harcèlement en ligne ont poussé certaines femmes à quitter les fonctions auxquelles elles avaient été élues.

Les intervenants ont également souligné que les femmes de foi occupaient déjà des fonctions de direction au sein de leurs groupes mais souvent en dehors des structures formelles. Leur présence dans le dialogue interconfessionnel n'est pas uniquement une question de justice mais également de visibilité et d'influence. Lorsqu'elles sont exclues de ces discussions, leur point de vue, ainsi que les groupes qu'elles représentent, ne sont pas entendus. Le dialogue entre les femmes politiques et les femmes de foi a également été qualifié de voie prometteuse pour la solidarité et le plaidoyer commun.

La réunion-débat a permis de relever que, dans les régions où la religion influence fortement les normes sociales et les comportements collectifs, la participation des chefs religieux peut soit favoriser soit entraver les progrès en matière d'inclusion : le discours religieux peut soit soutenir soit saper les efforts visant à ouvrir les espaces publics aux femmes. Dans de tels contextes, le dialogue interconfessionnel a été qualifié de point d'entrée critique pour changer les perspectives et susciter une plus large adhésion de la société.

Un autre sujet de préoccupation majeur était la sous-représentation des femmes invitées à participer à des forums de dialogue interconfessionnel. Les chefs religieux sont majoritairement des hommes, ce qui limite à la fois la portée et la légitimité d'un tel dialogue. Les participants ont appelé à un élargissement délibéré de la participation afin d'associer des femmes de foi et des expertes. La représentation doit également se traduire par une véritable participation des femmes : elles doivent être prises au sérieux lorsqu'elles s'expriment et ne pas servir uniquement à atteindre des quotas.

Les interventions de l'assistance ont fait écho aux principaux thèmes : l'inclusion ne saurait se résumer à des chiffres et les cadres juridiques discriminatoires continuent de restreindre les droits des femmes de façon inégale, même au sein d'une même confession. Plusieurs pays ont fait état de niveaux prometteurs de représentation des femmes à des fonctions électives ; d'autres ont décrit des écarts persistants, un manque de soutien des partis et une stigmatisation sociale.

Les participants ont conclu que l'inclusion des femmes dans la vie politique et religieuse est essentielle pour bâtir des sociétés plus justes et solidaires. Le dialogue interconfessionnel peut être un puissant levier, mais seulement s'il associe activement les femmes en tant que participantes et leaders sur un pied d'égalité.



## Réunion-débat 4

### *Promouvoir la solidarité avec les personnes en situation de vulnérabilité*



Modératrice : - **Mme Claire Thomas**, Directrice exécutive du Minority Rights Group

Intervenants : - **M. Gerardo Fernández Noroña**, Président du Sénat du Mexique  
- **Mme Katherine Marshall**, Chercheuse principale, Berkley Center for Religion, Peace and World Affairs, membre du Conseil du Forum interreligieux du G20  
- **Mme Michèle Bowe**, Cheffe du Bureau de Représentation de l'Ordre Souverain de Malte auprès de l'État de Palestine  
- **M. Khushwant Singh**, Chef du Secrétariat, Partenariat international sur la religion et le développement durable  
- **Prêtresse Beatriz Schulthess**, Présidente du Conseil spirituel ancestral des peuples indigènes (Costa Rica) et membre du Conseil multireligieux des dirigeants du HCR et de Religions for Peace

Cette réunion-débat a permis d'examiner comment les parlements, les chefs religieux et d'autres acteurs peuvent collaborer pour promouvoir la solidarité et des actions concrètes en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. Les participants sont convenus d'employer le terme "personnes en situation de vulnérabilité" plutôt que "personnes vulnérables", car chaque personne est intrinsèquement vulnérable.

Les intervenants ont insisté sur l'importance d'inclure les groupes marginalisés, notamment les peuples autochtones, les populations déplacées, les personnes handicapées et les minorités religieuses, dans les interventions d'urgence ainsi que dans la planification des politiques de long terme. Ils ont appelé l'attention sur la souffrance de la population civile à Gaza, qui nécessite une action internationale, un cessez-le-feu et un accès humanitaire de toute urgence, et exhorté les participants à aller au-delà des allusions abstraites à la paix pour viser des actions politiques et humanitaires concrètes.

L'importance d'intégrer des perspectives religieuses dans les priorités politiques mondiales a été évoquée à plusieurs reprises. Les communautés et les acteurs religieux sont souvent les premiers acteurs à intervenir face aux crises et les derniers à quitter de tels contextes. Pourtant leur rôle est souvent négligé dans les cadres de développement. La réunion-débat a permis de souligner l'utilité des partenariats structurés entre les parlements et les institutions religieuses, en mettant l'accent sur la transparence, le respect mutuel et les objectifs communs. Les participants ont appelé à une

collaboration accrue avec les acteurs confessionnels en vue de fournir des services sociaux et des services spirituels et de renforcer la cohésion communautaire, en particulier dans les contextes que les institutions étatiques peinent à atteindre.

Les intervenants ont également remis en question l'idée que la charité à elle seule suffit. Ils ont plaidé en faveur d'une approche plus intégrée qui tend à trouver un équilibre entre la compassion et l'autonomisation sur le long terme. Il s'agit notamment de reconnaître la dignité du travail, de promouvoir l'inclusion économique et d'assurer l'accès à l'éducation et aux soins de santé. Parallèlement, ils ont averti que les systèmes modernes, notamment l'éducation mondiale et l'intelligence artificielle, peuvent perpétuer les normes centrées sur l'Occident et menacer les autres cultures et traditions s'ils ne sont pas mis en œuvre de façon réfléchie.

La situation de plusieurs groupes négligés ou sous-représentés a été abordée, notamment les peuples autochtones, souvent considérés comme pauvres malgré leur résilience et leurs systèmes de connaissances, les jeunes confrontés au chômage chronique, les retraités vivant dans des conditions précaires et les personnes handicapées, qui, bien qu'elles représentent plus de 10 % de la population, sont fréquemment exclues des processus d'élaboration des politiques. La vulnérabilité des cultures minoritaires et des traditions spirituelles a également été relevée et des participants ont appelé à valoriser les formes de connaissance et de conviction non occidentales.

Des participants ont prôné l'adoption de lois en matière d'inclusion, qui existent parfois déjà sous la forme de législation anti-discrimination globale, ce qui peut constituer la pierre angulaire des efforts nationaux visant à assurer l'équité et la cohésion sociale. Des lois de cette nature sont essentielles non seulement pour interdire la discrimination directe et indirecte dans tous les domaines de la vie, mais aussi pour élaborer les outils juridiques permettant d'assurer des voies de recours et la responsabilité. Les participants ont souligné que, faute de cadres juridiques clairs pour combattre les préjugés systémiques, qu'ils soient fondés sur l'origine ethnique, la religion, le sexe, le handicap ou d'autres critères, les efforts visant à favoriser la solidarité risquaient de rester au stade d'intentions. Des lois vigoureuses de lutte contre la discrimination contribuent à faire évoluer les sociétés de la tolérance vers l'inclusion pleine et entière et la participation sur un pied d'égalité.

En conclusion, les participants ont indiqué que la contribution la plus utile des chefs religieux et des parlementaires serait de se concentrer sur les personnes laissées de côté. La solidarité doit aller au-delà de la cohabitation : elle exige de la confiance, un travail d'équipe et une volonté politique d'intégrer l'inclusion dans la loi et la pratique. Toutes les religions sont articulées autour des valeurs communes de compassion, de justice et de dignité humaine. Ces valeurs doivent être le fondement d'efforts concrets et coordonnés, qui visent à s'assurer que chacun bénéficie des retombées du développement et peut jouir de ses droits fondamentaux.



## Séance de travail thématique 1

### *Promouvoir la coexistence pacifique*

Modératrice : - **Mme Deepika Singh**, Secrétaire générale adjointe de Religions for Peace

Intervenants : - **Mme Mónica Bartos**, membre de l'Assemblée nationale (Hongrie)  
- **M. Abdulla Almanai**, Directeur exécutif, King Hamad Global Centre for Coexistence and Tolerance (Bahreïn)  
- **M. Bhai Sahib (Pr) Mohinder Singh Ahluwalia OBE KSG**, Leader spirituel et président, Guru Nanak Nishkam Sewak Jatha, Co-Président et administrateur de Religions for Peace International  
- **Mme Radi Lamia**, Présidente fondatrice de Fondation Mémoires pour l'Avenir (Maroc)  
- **M. Issa Toha Shamsoo**, fondateur et Directeur exécutif, African Students for Interfaith Tolerance (Ghana)



Cette séance de travail a été l'occasion de discuter du rôle des parlementaires, des responsables religieux et de la société civile dans la promotion de la coexistence pacifique et dans la prévention de la radicalisation. Les participants ont rappelé la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des tensions pour instaurer une paix durable. Ils ont ainsi proposé des stratégies pratiques et inclusives visant à bâtir des sociétés résilientes, justes et harmonieuses.

Les intervenants ont fait observer que nombre de conflits perçus comme religieux trouvent en fait leur source dans la marginalisation, la frustration sociale et le désespoir, d'où la nécessité de mettre en place des mesures ciblant ces causes profondes. La réconciliation aux niveaux individuel, communautaire et national a été présentée comme une condition essentielle à l'instauration d'une paix durable. Parmi les exemples cités figuraient notamment des actes solennels de pardon entre États pour réparer des torts historiques ainsi que des initiatives locales inclusives visant à promouvoir des échanges constructifs. Les participants ont estimé que les projets de développement peuvent favoriser la coopération intercommunautaire et prévenir les conflits, tandis que les programmes éducatifs structurés, dès la petite enfance, et les conférences mondiales peuvent transformer le dialogue en stratégies concrètes.

Ils ont également souligné que les religions et convictions constituent des ressources précieuses pour surmonter les conflits et les tensions sociales, et pour renforcer la résilience au sein des communautés divisées. La mobilisation inclusive est apparue comme un pilier essentiel de la coexistence pacifique. La capacité singulière des responsables religieux à incarner le dialogue, à dissiper la suspicion et la peur, et à renforcer la résilience par l'action coopérative a également été rappelée. Les participants ont souligné le rôle crucial des jeunes, des femmes et des acteurs locaux dans la construction de sociétés pacifiques, citant des initiatives telles que les parlements de jeunes interconfessionnels, les plateformes de dialogue numérique et les projets de mémoire historique.

Pour conclure, les participants ont convenu de la nécessité d'adopter des approches pratiques et adaptées au contexte : appui aux initiatives menées par les jeunes, intégration de l'éducation à la coexistence dans les programmes scolaires nationaux, promotion du dialogue interconfessionnel et interculturel, et création de plateformes pour les voix marginalisées. Enfin, ils ont souligné que transformer les principes de coexistence en progrès social mesurable requiert une mobilisation inclusive et pragmatique, fondée sur la dignité, la confiance et la compréhension mutuelle.



## Séance de travail thématique 2

### *Enseignements tirés de la Déclaration de Marrakech (2016) : garantir les droits des minorités religieuses*

Organisée par l'UIP avec le soutien de Religions for Peace, du Forum pour la paix d'Abou Dhabi et du Network for Religious and Traditional Peacemakers.

Modérateur : - **M. Mohamed Elsanousi**, Directeur exécutif du Network for Religious and Traditional Peacemakers, membre de la Commission pour la liberté religieuse internationale des États-Unis d'Amérique

Intervenants : - **Cheikh Al-Mahfoudh Bin Bayyah**, Forum d'Abou Dhabi pour la paix  
- **Mme Katherine Marshall**, Chercheuse principale, Berkley Center for Religion, Peace and World Affairs, membre du Conseil du Forum interreligieux du G20  
- **M. Robert Amuma Madubi**, Fondateur de la Badili Tana Initiative (Kenya)



Cette séance de travail a porté sur la *Déclaration de Marrakech sur les droits des minorités religieuses dans les pays à majorité musulmane* (2016) et sur sa contribution à la promotion de la liberté de religion ou de conviction, au renforcement de la coexistence pacifique et à la consolidation d'une gouvernance inclusive. Les participants ont souligné l'importance de traduire les principes théologiques en cadres pratiques afin de favoriser la collaboration interconfessionnelle, l'élaboration des politiques publiques et la mobilisation des acteurs locaux, et ont proposé des pistes pour renforcer ces mécanismes à l'échelle mondiale.

En 622, la Charte de Médine a consacré la diversité et la coexistence religieuses et a établi un cadre pour prévenir l'instrumentalisation de la religion à des fins de violence et promouvoir une citoyenneté inclusive, offrant ainsi des enseignements utiles à la gouvernance contemporaine. Quatorze siècles plus tard, la Déclaration de Marrakech a réaffirmé que la religion – en particulier l'islam – peut contribuer de manière constructive à la cohésion sociale, à la protection des minorités et aux initiatives de développement et de consolidation de la paix. Les participants ont souligné la nécessité d'intégrer la culture religieuse dans la gouvernance et d'y associer largement les acteurs religieux afin de renforcer la résilience et d'élaborer des politiques efficaces, en particulier dans les pays fragiles ou touchés par des conflits.

Ils ont également examiné comment les responsables politiques et religieux peuvent institutionnaliser ces principes. Une attention particulière a été accordée au rôle décisif des femmes et des jeunes dans la promotion de la tolérance et de la coexistence. Des exemples concrets, tels que l'Initiative conjointe pour l'action religieuse stratégique (JISRA), les cercles de dialogue animés par des jeunes et la médiation des conflits par des responsables religieux et des dirigeants communautaires, ont illustré comment la protection des droits des minorités permet de renforcer les communautés et la stabilité sociale.

Pour conclure, les participants ont réaffirmé que la Déclaration de Marrakech constitue un cadre évolutif qui sert à promouvoir la liberté de religion, les droits des minorités et la citoyenneté inclusive. Ils ont appelé les parlements à investir dans les programmes éducatifs, à maintenir un dialogue constant avec les responsables religieux, communautaires et politiques, et à assurer un suivi régulier, soulignant que ces mesures sont essentielles pour traduire les principes de la Déclaration de Marrakech en résultats concrets aux niveaux local et national.



## Communiqué de Rome



Nous, parlementaires du monde entier, nous sommes réunis à Rome avec des représentants de religions, de convictions, d'organisations confessionnelles et de la société civile, ainsi qu'avec des experts du monde universitaire et d'autres experts internationaux, pour la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel. La Conférence a été organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement italien, avec le soutien de Religions for Peace, et se déroule pendant l'Année du Jubilé proclamée par le défunt pape François. Elle fait suite à la première Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, tenue à Marrakech en 2023, et se fonde sur l'esprit et les aspirations du Communiqué de Marrakech.

Nous nous réunissons dans une période de grande incertitude, marquée par l'escalade des conflits entre des États et différents groupes, une désillusion croissante à l'égard du multilatéralisme, l'érosion de l'ordre international fondé sur des règles, des défis lancés aux institutions démocratiques et aux normes des droits de l'homme, et une inquiétude face à l'avenir et à la santé de notre planète. Cette crise de solidarité et de redevabilité appelle la société tout entière à s'unir en faveur de la paix. Un tel contexte nous appelle à renforcer notre détermination et nos efforts, non seulement pour réaffirmer nos engagements communs, mais aussi pour consolider notre détermination à bâtir notre avenir commun.

Nous rejetons l'utilisation abusive des religions ou des convictions, ou la manipulation de leurs partisans, visant à inciter à la haine et à la violence, par exemple à des fins électorales ou de gains politiques. Lorsque la religion ou la conviction est utilisée pour créer ou accentuer des clivages, la population perd confiance, des vies sont menacées et les principes mêmes de dignité et d'égalité, qui fondent les sociétés pacifiques, sont affaiblis. Dès lors, la religion ou la conviction perd le pouvoir qui est le sien de tisser des liens de compréhension, de compassion et de solidarité entre les communautés.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les discours et le langage malsains qui discriminent et déshumanisent des personnes et des groupes pour des motifs liés à la religion ou à la conviction. Ces discours sont souvent amplifiés par les technologies numériques, de plus en plus utilisées pour fracturer les sociétés et faire de certains groupes des boucs émissaires.

Face à ces défis, nous affirmons que le dialogue interconfessionnel, fondé sur les droits de l'homme, la dignité, l'inclusion et le respect de l'état de droit, constitue un rempart essentiel contre la déshumanisation et la polarisation. La communication et les actions interconfessionnelles renforcent la confiance entre les populations et les institutions, ce qui permet de nourrir l'espoir dont nous avons besoin pour bâtir ensemble un avenir pacifique et inclusif.

La confiance et l'espoir ne sont pas des idéaux abstraits, mais des nécessités pratiques. La confiance – dans les institutions, entre communautés, y compris de religions ou de convictions différentes, et dans les pouvoirs publics de tous les secteurs et à tous les niveaux de la société – renforce la cohésion sociale. L'espoir – dans la justice, la dignité et l'inclusion – alimente l'idée qu'un avenir meilleur est possible. Nous considérons le dialogue interconfessionnel comme un outil puissant permettant de prévenir les clivages, de favoriser la réconciliation et de bâtir notre avenir commun.

Nous affirmons en outre que la dignité humaine demeure le fondement de la paix. Chaque personne, indépendamment de sa religion, de sa conviction, de son origine ethnique ou de son genre, a droit au respect et à l'égalité de traitement. Le respect de cette dignité, qui garantit un environnement dans lequel les êtres humains peuvent s'épanouir et jouir du droit de mener une existence exempte de violence, de discrimination et d'exclusion, est la pierre angulaire de tous les efforts visant à promouvoir la justice, la paix et le développement durable.

Nous reconnaissons le rôle essentiel de la diplomatie parlementaire et religieuse dans la promotion du dialogue, de la coopération et de la confiance entre les groupes. Si les parlementaires et les chefs religieux n'exercent pas les mêmes fonctions, il leur incombe néanmoins une mission commune consistant à faire progresser la justice, promouvoir la dignité et contribuer au développement humain. Lorsqu'ils dialoguent et coopèrent – dans le cadre d'une approche fondée sur des principes, l'inclusion et les droits –, ils contribuent à des sociétés plus résilientes et solidaires.

Les parlementaires sont à même et sont tenus de défendre les valeurs démocratiques et la gouvernance inclusive en faveur de toutes les personnes. Par leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de représentation, ils doivent protéger les droits humains de toutes les personnes, y compris des personnes les plus exposées à la discrimination, notamment les femmes, les jeunes, les personnes déplacées de force, les minorités religieuses ou de conviction, les peuples autochtones, les demandeurs d'asile et les réfugiés, et les groupes marginalisés.

En tant que personnalités publiques, les parlementaires contribuent à façonner l'opinion et le discours publics. Les représentants et les chefs religieux et de conviction peuvent jouer un rôle similaire, en tant qu'acteurs clés de la vie communautaire exerçant des fonctions telles que guides moraux, prestataires de services sociaux et médiateurs. Nous soulignons donc la nécessité d'un leadership éthique, fort et responsable – enraciné dans l'inclusion, l'égalité, le respect, la justice, l'intégrité, la confiance, la responsabilité, la solidarité et la compassion. Un tel leadership, lorsqu'il repose sur l'action au service du bien commun, est essentiel pour instaurer la confiance dans les institutions et contribuer à des sociétés solidaires et résilientes.

Nous reconnaissons également le rôle essentiel de l'éducation pour la paix, qui dote les sociétés des outils nécessaires pour avoir une pensée critique, agir avec empathie et contrer les discours fondés sur la peur et la division. Nous appelons à effectuer des investissements pérennes en faveur de l'apprentissage entre pairs et à mener d'autres initiatives contribuant à l'acquisition de connaissances dans les domaines du numérique et des droits de l'homme et favorisant la compréhension interconfessionnelle – autant d'aspects fondamentaux dont les parlementaires ainsi que les représentants et les chefs religieux ou de conviction ont besoin pour exercer leurs fonctions.

Nous nous engageons à apporter notre contribution pour désamorcer la polarisation et protéger l'espace civique en dénonçant et éradiquant la haine fondée sur l'appartenance religieuse, qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence – en politique, dans les médias, dans l'éducation et dans le discours religieux. Nous nous engageons en outre à lutter contre les lois discriminatoires et toute forme d'exclusion ou de violence visant des individus et des groupes.

Nous réaffirmons que la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, y compris le droit de changer de conviction, est un droit humain universel et inaliénable, qui est consacré dans le droit international par la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966). Pourtant, il n'existe aucune société où ce droit ne soit bafoué. Des personnes et des groupes continuent d'être victimes de discrimination, de persécution ou de restrictions fondées sur la religion ou la conviction. Nous insistons sur le fait que les parlements contribuent à préserver ce droit en favorisant la citoyenneté inclusive, la compréhension des enjeux locaux, les activités éducatives et les protections juridiques dans leurs systèmes juridiques nationaux respectifs, notamment par l'adoption de législations globales contre la discrimination.

Nous réaffirmons la pleine égalité des droits des femmes et des filles, qui sont souvent confrontées à des formes croisées de discrimination, notamment au nom de la religion, la conviction ou la tradition. Nous reconnaissons le rôle fondamental des femmes dans la vie politique et religieuse et soulignons l'importance de leur inclusion dans le dialogue interconfessionnel et à des fonctions clés visant à promouvoir la coexistence pacifique. Nous nous félicitons des progrès accomplis pour accroître la représentation des femmes au parlement et affirmons qu'il est important de poursuivre les efforts visant à surmonter les obstacles liés au genre et à assurer la pleine participation des femmes à la vie publique. Nous déplorons les récentes tentatives visant à contrecarrer ces avancées.

Nous reconnaissons le rôle essentiel des communautés religieuses pour soutenir les personnes en situation de vulnérabilité. Nous appuyons les partenariats entre les parlementaires et les communautés religieuses ou de conviction visant à défendre les droits de l'homme et la dignité de toutes les personnes sur un pied d'égalité, notamment celles qui appartiennent à des groupes marginalisés.

Enfin, nous reconnaissons que les jeunes, en tant qu'agents de la paix et de la compréhension interconfessionnelle, devraient pouvoir contribuer aux décisions qui concernent leur propre avenir, grâce à des possibilités de jouer un rôle significatif en faveur de la société et de la santé de notre planète.

Nous encourageons tous les parlements à prendre les mesures suivantes :

- **renforcer les dispositions relatives à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction** et aux autres droits humains, dans la législation et dans la pratique, en garantissant l'égalité de traitement et la protection de toutes personnes, indépendamment de leur religion ou conviction ;
- **lutter contre les discours de haine, le langage qui polarise et déshumanise et la militarisation de la religion ou de la conviction** en s'opposant aux propos malsains, en encourageant les discours publics inclusifs – notamment en mobilisant tant les médias traditionnels que les réseaux sociaux – et en adoptant des mesures qui sanctionnent les appels à la haine fondée sur l'appartenance religieuse et constituent une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, tout en protégeant la liberté d'expression et en appliquant l'examen de seuil du [Plan d'action de Rabat](#) ;
- **lutter contre les menaces numériques pour la démocratie et la dignité humaine**, notamment la désinformation, les discours de haine en ligne, la manipulation de l'opinion publique, et promouvoir l'utilisation responsable des plateformes numériques et des technologies d'intelligence artificielle (IA) en préconisant une réglementation solide qui garantisse que ces technologies respectent les valeurs démocratiques et les droits de l'homme et préservent la confiance du public – la [Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie](#) est destinée à constituer un outil utile à cet égard ;
- **favoriser un leadership éthique** enraciné dans la justice, la compassion, l'honnêteté, l'humilité et le bien commun, garantissant la transparence, la redevabilité, la gouvernance responsable et le service à la population ;
- **établir ou renforcer les organes et mécanismes parlementaires** dédiés au dialogue interconfessionnel et interculturel et promouvoir un dialogue structuré avec les acteurs religieux et confessionnels ;
- **soutenir les initiatives d'éducation à la paix et de culture religieuse**, notamment par des programmes dédiés qui prônent l'inclusion, l'empathie, la pensée critique et le respect des droits de l'homme dès le plus jeune âge ;
- **mobiliser les chefs et représentants religieux et les acteurs confessionnels** dans le processus de résolution des tensions qui pourraient voir le jour entre certaines interprétations des traditions et les droits de l'homme ;
- **assurer une participation significative et inclusive des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité** à la vie politique, culturelle, religieuse, sociale, économique et publique, et prendre des mesures fermes contre la discrimination et la violence sexistes ;
- **participer aux campagnes de l'UIP** [Atteindre l'égalité des sexes, action par action et Oui à plus de jeunes au parlement](#) ! ;
- **sauvegarder l'espace civique** et mobiliser la société civile, y compris les organisations confessionnelles, pour trouver collectivement des solutions aux défis sociétaux ;

- **protéger et respecter les lieux de culte**, car ils font partie de l'identité des personnes, relient les fidèles et constituent des lieux de pèlerinage et d'expériences spirituelles multiconfessionnelles ;
- **participer aux travaux de l'UIP sur la religion et la conviction**, en tant que plateforme d'action parlementaire dans le domaine du [dialogue interconfessionnel](#) ;
- **renforcer la diplomatie parlementaire et multipartite** y compris les chefs religieux et les dirigeants de la société civile ainsi que d'autres acteurs sociaux pour promouvoir la paix et l'inclusion dans le monde, comme recommandé dans le [Pacte pour l'avenir](#) (mesure 55) ;
- **envisager l'organisation d'une séance spéciale au parlement sur le dialogue interconfessionnel** réunissant des représentants de toutes les communautés religieuses et de conviction du pays concerné ;
- **contribuer aux initiatives internationales visant à élaborer des orientations pour la coexistence pacifique.**

Nous saluons l'apport significatif de l'UIP au dialogue interconfessionnel pour des sociétés pacifiques et encourageons l'Organisation à faire une place plus large à cette dimension dans son programme de travail ordinaire.

Nous remercions le Parlement italien pour le rôle majeur qu'il a joué et l'hospitalité dont il a fait preuve dans le cadre de l'organisation de ce rassemblement historique. Nous remercions l'UIP, le Vatican et Religions for Peace ainsi que tous les partenaires d'avoir soutenu ce dialogue mondial de la plus haute importance.

Nous quittons Rome nourris de l'espoir et de la solidarité qui ont façonné cette Conférence. Nous appelons tous les participants à diffuser cet esprit auprès de leur parlement et de leurs communautés et, plus largement, dans le monde entier.



## Discours de la Dr Tulia Ackson, Présidente de l'UIP

### Allocution d'ouverture



Excellences,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Honorables Chefs religieux,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant vous en ma qualité de Présidente de l'Union interparlementaire (UIP), l'organisation mondiale des parlements nationaux.

Je souhaiterais remercier nos aimables hôtes, la Chambre des députés et le Sénat d'Italie, de nous accueillir à Rome. Le fait de nous réunir ici en cette année de Jubilé, d'avoir le privilège de siéger dans votre magnifique salle de débat pendant deux jours et de rencontrer des chefs religieux et de convictions, des personnalités de la société civile et des experts internationaux du monde entier est tout à fait exceptionnel. La présente Conférence nous offre la possibilité d'échanger des vues sur la façon dont nous, législateurs, pouvons œuvrer aux côtés de tous les autres acteurs de bonne volonté pour bâtir notre avenir commun. L'occasion nous est également donnée, à nous, personnes de toutes religions, convictions et confessions, d'assister à une audience avec le Saint-Père, le pape Léon XIV, unies dans notre engagement collectif au service du bien commun.

Mais pourquoi l'UIP souhaite-t-elle instaurer un dialogue entre les parlements nationaux et les représentants mondiaux des religions et des convictions ? Et pourquoi maintenant ?

Fondée il y a 136 ans, l'UIP n'est pas seulement l'organisation mondiale des parlements nationaux, c'est également la plus ancienne organisation politique multilatérale au monde. L'UIP a connu la chute de l'Empire ottoman, les première et seconde guerres mondiales, la création de la Société des Nations et de l'Organisation des Nations Unies, l'effondrement du colonialisme, l'émergence d'États-nations modernes, la guerre froide et tous les autres conflits mondiaux, catastrophes naturelles et autres gloires et défaites depuis 1889. À travers le temps, nous nous sommes toujours employés à jouer le rôle d'organisateur et à fournir un espace de dialogue en faveur de la paix et de la promotion de la démocratie, pour tous.

Or, on ne dialogue pas seul. La démocratie se nourrit d'inclusion et d'échanges dynamiques.

La Stratégie de l'UIP en vigueur encourage les parlements à collaborer avec divers écosystèmes, avec l'ensemble de la société.

C'est précisément ce à quoi tend la présente Conférence.

Nul n'ignore que nous traversons une période très difficile. Nos sociétés sont déchirées par différentes crises : les conflits font rage, à la fois en ligne et hors ligne, et sont menés au moyen d'armes et de mots. Ce n'est pas uniquement notre avenir commun qui est en jeu : c'est ce que nous vivons ici et maintenant. Nous sommes appelés à nous rassembler non seulement pour préserver l'avenir de nos enfants, mais aussi pour protéger les droits et les moyens de subsistance de nos parents et de nos concitoyens.

Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de sociétés pacifiques et inclusives. Il nous incombe de défendre l'état de droit, les droits de l'homme et la justice à travers nos fonctions de représentation, de contrôle, de budgétisation et d'élaboration de lois. Depuis quelque temps, une cinquième fonction des parlementaires est de plus en plus évoquée : la diplomatie parlementaire. Il s'agit d'un outil permettant de tirer parti du potentiel de nos réseaux et de notre expertise, au-delà des frontières nationales, afin de promouvoir le dialogue, la compréhension et la coopération, et même de servir de médiateurs dans les conflits.

Les représentants des religions et des convictions sont des partenaires de dialogue importants pour les parlementaires. La religion et la conviction permettent de répondre à de nombreuses questions : elles fondent nos valeurs et donnent un sens à notre existence. Les chefs religieux sont des personnes influentes ; les organisations religieuses viennent en aide aux indigents et aux personnes âgées et elles instruisent nos enfants.

Mesdames et Messieurs, les mandats des acteurs politiques et religieux ont beau être différents, nous sommes tous des citoyens concernés et unis par des valeurs communes telles que la paix, le respect, l'égalité, l'humanité, la fraternité, la sororité, la responsabilité et la compassion, ainsi que par une détermination à œuvrer pour le bien de nos électeurs, de nos fidèles et de l'ensemble de la société.

Bon nombre de personnes présentes ici aujourd'hui sont des leaders au sein de nos collectivités. À mesure que nos sociétés se fragmentent, il nous incombe d'être des guides responsables et des défenseurs de la justice et de la paix.

Le fait d'être rassemblés ici à Rome nous offre l'occasion unique d'examiner comment le dialogue peut éclairer les politiques et les législations nationales, comment définir des moyens de défendre l'égalité des droits et la dignité de tous, et comment lutter contre toutes les formes de haine et de discrimination et favoriser la cohésion sociale.

Mesdames et Messieurs, je tiens à vous remercier d'être venus en si grand nombre aujourd'hui témoigner de l'importance de dépasser les frontières nationales, les partis et les religions et de se mettre au service du bien commun.

Je souhaiterais vous demander, à tous ici présents aujourd'hui, de vous engager à adopter trois attitudes durant la présente Conférence :

- Restez à l'écoute, car en chaque personne se cache un savoir.
- Soyez disposés à diffuser vos connaissances chèrement acquises, afin que d'autres puissent en tirer parti.
- Tenez-vous prêts à nouer des contacts. Le réservoir de compétences ici est exceptionnel. Nos experts piqueront votre curiosité, mais leurs courtes allocutions ne sauraient suffire à faire connaître leurs compétences. Je vous invite à faire connaissance et à exploiter la richesse des talents rassemblés ici aujourd'hui.

C'est avec une grande tristesse et beaucoup d'inquiétude que nous avons assisté à l'escalade des hostilités au Moyen-Orient la semaine dernière. La fermeture de l'espace aérien a également empêché plusieurs parlementaires, intervenants et jeunes – autant de personnes œuvrant en faveur de la paix dans des circonstances difficiles – d'être avec nous aujourd'hui. J'espère que cette absence imposée apportera une impulsion renouvelée à nos délibérations en faveur de la paix.

Je vous souhaite des débats fructueux.

Mon plus grand souhait, à l'occasion de la présente Conférence, est que nous réussissions à travailler ensemble dans un cadre de respect mutuel et dans l'esprit de notre humanité commune.

Merci de votre attention.



## Discours du pape Léon XIV aux Membres de l'Union interparlementaire



Madame la Présidente du Conseil et Monsieur le Président de la Chambre des députés de la République italienne,  
Madame la Présidente et Monsieur le Secrétaire général de l'Union interparlementaire,  
Représentants des institutions académiques et responsables religieux,

C'est avec plaisir que je vous accueille à l'occasion de la rencontre de l'Union interparlementaire internationale, dans le cadre du Jubilé des pouvoirs publics. Je salue les membres des délégations de soixante-huit pays. Parmi eux, j'adresse une pensée particulière aux présidents des institutions parlementaires respectives.

L'action politique a été définie, à juste titre, par [Pie XI](#) comme "la forme la plus élevée de la charité" (Pie XI, *Discours à la Fédération universitaire catholique italienne*, 18 décembre 1927). Et, en effet, si l'on considère le service qu'elle rend à la société et au bien commun, elle apparaît véritablement comme l'œuvre de cet amour chrétien qui n'est jamais une simple théorie, mais toujours un signe et un témoignage concret de l'action de Dieu en faveur de l'homme (cf. François, encyclique [Fratelli tutti](#), nn. 176-192).

À ce sujet, je voudrais partager avec vous ce matin trois considérations que je juge importantes dans le contexte culturel actuel.

La première concerne la mission qui vous est confiée de promouvoir et de protéger, au-delà de tout intérêt particulier, le bien de la communauté, le bien commun, en particulier en défense des plus faibles et des marginalisés. Il s'agit, par exemple, de s'engager à surmonter l'inacceptable disproportion entre la richesse concentrée entre les mains de quelques-uns et la pauvreté d'une multitude (cf. Léon XIII, encyclique [Rerum novarum](#), 15 mai 1891, n. 1). Ceux qui vivent dans des conditions extrêmes crient pour faire entendre leur voix, mais souvent, ils ne trouvent pas d'oreilles attentives. Ce déséquilibre engendre des situations d'injustice permanente qui débouchent facilement sur la violence et, tôt ou tard, sur le drame de la guerre. En revanche, une bonne politique, en favorisant une répartition équitable des ressources, peut offrir un service efficace à l'harmonie et à la paix, tant au niveau social qu'international.

La deuxième réflexion porte sur la liberté religieuse et le dialogue interreligieux. Dans ce domaine également, aujourd'hui toujours plus actuel, l'action politique peut faire beaucoup, en promouvant les conditions favorables à une liberté religieuse effective et au développement d'un dialogue respectueux et constructif entre les diverses communautés religieuses. Croire en Dieu, avec les valeurs positives qui en découlent, constitue une immense source de bien et de vérité dans la vie des personnes et des communautés. Saint Augustin, à ce propos, évoquait le passage chez

l'homme de l'amor sui — l'amour égoïste de soi, fermé et destructeur — à l'amor Dei — l'amour gratuit, enraciné en Dieu et conduisant au don de soi —, comme élément fondamental de la construction de la civitas Dei, c'est-à-dire d'une société dans laquelle la loi fondamentale est la charité (cf. *De civitate Dei*, XIV, 28).

Pour avoir alors un point de référence unitaire dans l'action politique, au lieu d'exclure a priori, dans les processus décisionnels, la référence au transcendant, il convient d'y rechercher ce qui unit chacun. À cet égard, un point de référence incontournable est celui de la loi naturelle : non pas écrite de la main de l'homme, mais reconnue comme valide universellement et en tout temps, qui trouve dans la nature même sa forme la plus plausible et convaincante. Dans l'Antiquité, Cicéron en était déjà un éminent interprète, en écrivant dans *De re publica* : "Il est une loi véritable, la droite raison conforme à la nature, immuable, éternelle, qui appelle l'homme au bien par ses commandements, et le détourne du mal par ses menaces [...]. On ne peut ni l'infirmer par d'autres lois, ni déroger à quelqu'un de ses préceptes, ni l'abroger tout entière ; ni le sénat ni le peuple ne peuvent nous dégager de son empire ; elle n'a pas besoin d'interprète qui l'explique ; il n'y en aura pas une à Rome, une autre à Athènes, une aujourd'hui, une autre dans un siècle ; mais une seule et même loi éternelle et inaltérable régit à la fois tous les peuples, dans tous les temps" (Cicéron, *La République*, III, 22).

La loi naturelle, universellement valide au-delà d'autres opinions pouvant être discutées, constitue la boussole pour légiférer et agir, notamment face aux délicates questions éthiques qui, aujourd'hui plus que par le passé, touchent le domaine de la vie personnelle et de la vie privée.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, approuvée et proclamée par les Nations unies le 10 décembre 1948, appartient désormais au patrimoine culturel de l'humanité. Ce texte, toujours actuel, peut contribuer de manière décisive à replacer la personne humaine, dans son intégrité inviolable, à la base de la recherche de vérité, afin de rendre sa dignité à ceux qui ne se sentent pas respectés dans leur for intérieur et dans les exigences de leur conscience.

Venons-en à la troisième considération. Le degré de civilisation atteint dans notre monde, et les objectifs auxquels vous êtes appelés à répondre, trouvent aujourd'hui un grand défi dans l'intelligence artificielle. Il s'agit d'un développement qui apportera sans aucun doute une aide utile à la société, dans la mesure où, toutefois, son utilisation ne compromet pas l'identité et la dignité de la personne humaine, ni ses libertés fondamentales. En particulier, il ne faut pas oublier que le rôle de l'intelligence artificielle est d'être un instrument au service du bien de l'être humain, et non pour le diminuer ou en provoquer la perte. Le défi qui se profile est donc important, et exige une grande attention, une vision clairvoyante de l'avenir, afin de concevoir, dans un monde en rapide mutation, des styles de vie sains, justes et sûrs, en particulier pour les jeunes générations.

La vie personnelle vaut beaucoup plus qu'un algorithme et les relations sociales ont besoin d'espaces humains bien plus riches que les schémas limités que peut préfabriquer une quelconque machine sans âme. N'oublions pas que bien qu'étant en mesure d'emmagasiner des millions de données et d'offrir en quelques secondes des réponses à de nombreuses questions, l'intelligence artificielle demeure dotée d'une "mémoire" statique, sans comparaison possible avec celle de l'homme et de la femme, qui est au contraire créative, dynamique, générative, capable d'unir passé, présent et avenir dans une recherche vivante et féconde de sens, avec toutes les implications éthiques et existentielles qui en découlent (cf. François, [Discours à la session du G7 sur l'intelligence artificielle](#), 14 juin 2024).



La politique ne peut ignorer un tel défi. Elle est, au contraire, appelée à répondre aux nombreux citoyens qui regardent à juste titre les défis liés à cette nouvelle culture numérique avec confiance, mais aussi préoccupation.

[Saint Jean-Paul II](#), lors du [Jubilé de l'an 2000](#), a indiqué aux hommes politiques saint Thomas More comme témoin à admirer et intercesseur sous la protection duquel placer leur engagement. En effet, Thomas More fut un homme fidèle à ses responsabilités civiles, précisément en vertu de sa foi, qui le conduisit à interpréter la politique non pas comme une profession, mais comme une mission pour la promotion de la vérité et du bien. Il "mit son activité publique au service de la personne, surtout quand elle est faible ou pauvre ; il géra les controverses sociales avec un grand sens de l'équité ; il protégea la famille et la défendit avec une détermination inlassable ; il promut l'éducation intégrale de la jeunesse" (Lett. Ap. M.P. [E Sancti Thomae Mori](#), 31 octobre 2000, n. 4). Le courage avec lequel il n'hésita pas à sacrifier sa vie pour ne pas trahir la vérité en fait pour nous, aujourd'hui encore, un martyr de la liberté et de la primauté de la conscience. Puisse son exemple être pour chacun de vous une source d'inspiration et d'orientation.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre visite. Je forme mes meilleurs vœux pour votre mission et j'invoque sur vous et sur vos proches les bénédictions du Ciel.

Je vous remercie tous. Que Dieu vous bénisse, ainsi que votre travail. Merci.

